

Séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-mars, à huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

27 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ	ZUNINO	MEYER	PLAZA
CHAPUIS	GUILLON	DORVEAUX	SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
DONZELOT	BEGUE	PICHAT	NIVOLLET
PERRIER	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
SOUGH	GIRAUDON	DOUCET	

Délibération n° 20260320-004 / 5.1

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

*VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
VU l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L.111-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur Le Maire rappelle avoir transmis avec la convocation la charte de l' élu local et une copie du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (Chapitre III du C.G.C.T.)

Monsieur Le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local et remet une copie de la Charte de l' élu local et une copie du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (Chapitre III du C.G.C.T.)

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l' élu local
- **PREND ACTE** de la remise d'une copie de la Charte de l' élu local et des dispositions du C.G.C.T. relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance,
Ilan DAL CORSO

Délibération n° 20260320-004 du 20/03/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 23/03/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 23/03/2026